

# DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE!

Particuliers & professionnels

Avec le Guichet  
Numérique des  
Autorisations  
d'Urbanisme (GNAU)

## Les 6 étapes :



1

### Connectez-vous

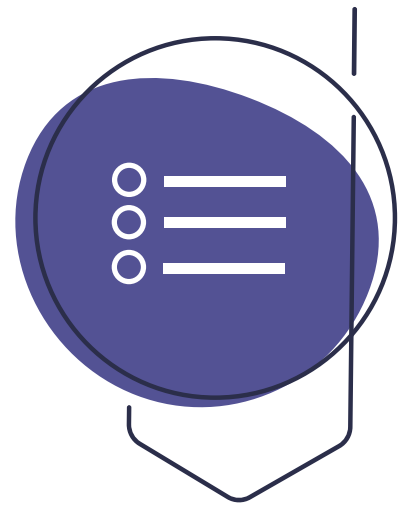
<https://gnau.megalix.bretagne.bzh/pc/gnau/>



2

### 1<sup>ère</sup> connexion ? Créez votre compte

Déjà inscrit ?  
Connectez-vous  
à votre compte



3

### Choisissez le dossier à créer

- Certificat d'urbanisme
- Déclarations préalables
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

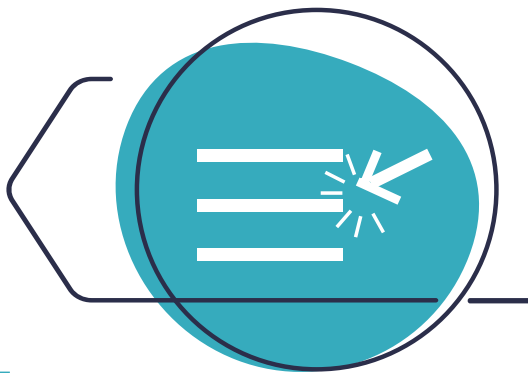


6

### Transmettez

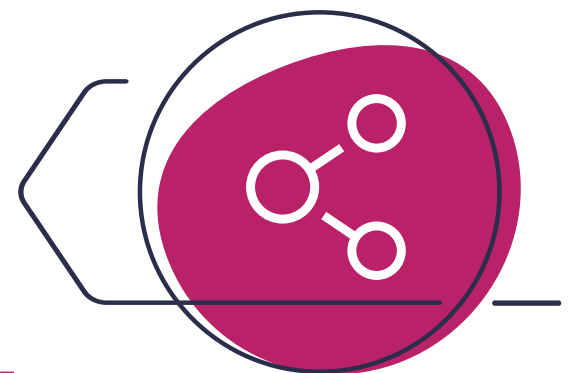
la demande en ligne  
*Votre demande est  
transmise à la mairie.*

*Vous recevrez un Accusé  
d'Enregistrement Electronique.*



5

### Complétez le formulaire Cerfa et joignez les pièces nécessaires



4

### Sélectionnez la commune concernée par le projet

- L'avancement de votre dossier peut être suivi depuis votre espace personnel.
- Le dépôt du dossier au format papier, en mairie, reste possible.
- Pour plus d'informations, contactez votre mairie.

Service Autorisation du Droit des Sols

38 Place de la Mairie - 56800 PLOËRMEL

02 97 73 20 97 – [ads@ploermelcommunaute.bzh](mailto:ads@ploermelcommunaute.bzh)



De l'oust à brocéland'e  
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT